

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DE LA COMMUNAUTE URBAINE : AVENANT N°3	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 04/04/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 120

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 15

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOILE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

134 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURSPRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

ESCRIBANO-OBEJO Maria

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

La Communauté urbaine a signé avec l'Etat son Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) le 10 novembre 2021, à la suite de son approbation par le Conseil communautaire le 9 novembre 2021. En 2023, le CRTE a été réintitulé Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Le CRTE a vocation à présenter les orientations du territoire pour la période 2020-2026 et les projets communaux et communautaires en découlant, qui s'inscrivent dans les objectifs de la relance et de la transition écologique. Le CRTE est un cadre de référence qui va servir à l'Etat pour mobiliser ses financements. Il a été construit dans le cadre d'un dialogue de proximité avec l'Etat et en association avec les 73 communes du territoire, via la mise en place d'une plateforme dédiée pour assurer le recensement des projets communaux.

Ainsi 225 projets, dont 123 émanant des communes, ont été identifiés : 140 d'entre eux relèvent de la transition écologique, en lien avec les axes du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Ils sont répartis sur les 7 orientations stratégiques du CRTE, à savoir :

- Les 4 priorités du mandat :
 - Axe 1 : Seine et corridor Paris-Le Havre
 - Aménagement et projets urbains, économiques et portuaires,
 - Tourisme et loisirs de pleine nature.
 - Axe 2 : Préparation du territoire à l'arrivée d'EOLE
 - Pôle d'échanges multimodaux,
 - Quartiers de gare,
 - Parcs-relais en ouvrage.
 - Axe 3 : Développement économique du territoire et accueil des entreprises
 - Pôles d'activités économiques et valorisation des friches industrielles et commerciales,
 - Tiers-lieux et coworking.
 - Axe 4 : Transition écologique et ruralités du territoire
 - Sobriété, performance énergétique, et production d'énergies renouvelables et de récupération,
 - Mobilités actives,
 - Biodiversité,
 - Economie circulaire,
 - Agriculture eau et air,
 - Préservation des ressources et prévention du bruit.
- les 2 priorités complémentaires liées au CRTE :
 - Axe 5 : Cohésion territoriale
 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
 - Opération de Revitalisation du Territoire / Actions Cœur de Ville,
 - Petites Villes de Demain,
 - Territoires d'industrie.
 - Axe 6 : Projets d'intérêt local, plus spécifiquement ciblés sur l'offre de service aux habitants
- Axe 7 : Projets d'intérêt local (assainissement, eau potable, traitement des déchets et voirie), intégré par l'avenant n°1, approuvé lors du Conseil communautaire du 24 novembre 2022.

Ces projets sont intégrés dans les 18 fiches stratégiques du CRTE initial, soit l'annexe 1.

La Communauté urbaine et l'Etat ont mis en place un processus de collaboration, dans lequel la Communauté urbaine n'a aucun rôle dans la sélection des projets communaux qui seront subventionnés par l'Etat. La Communauté urbaine a affirmé son rôle de facilitateur, en assurant le référencement des projets au regard des orientations du territoire.

Ainsi, la Communauté urbaine s'engage à proposer chaque année un avenant au CRTE, dans lequel seront ajoutés tous les nouveaux projets communaux et communautaires subventionnés par l'Etat,

notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds Vert, de façon à effectuer leur référencement au regard des orientations du territoire.

En 2024, l'Etat a notifié 40 projets répartis entre les fonds suivants :

	Nombre de projets notifiés	Montant des subventions par fonds
DSIL	11	1 793 118 €
DETR	16	659 736 €
Fond Vert	13	5 348 878 €
Total	40	7 801 732 €

70 % des Fonds Vert, DSIL et DETR, soit un total de 26 projets sont fléchés sur l'axe n°4 du CRTE dédié à la transition écologique :

- 54 % des fonds, soit 17 projets, concernent la sobriété, la performance énergétique et production d'énergie renouvelable et de récupération
- 16 %, soit 9 projets financent des projets de biodiversité.

L'avenant n°3 au contrat de relance et de transition écologique, au titre de l'année 2024, vise l'intégration de 31 des projets (DSIL, DETR et Fonds vert) notifiés par l'Etat en 2024, non-inscrits dans le contrat initial du CRTE. Ils seront ainsi répartis dans les 18 fiches stratégiques de l'annexe 1.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3 au CRTE et son annexe 1 concernant la mise à jour des fiches stratégiques pour intégrer les projets notifiés par l'Etat en 2024 non-inscrits dans le contrat initial.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant susmentionné et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-26,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-11-09_08 du 9 novembre 2021 portant adoption du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, réintitulé Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE),

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-11-22_08 du 22 novembre 2022 portant approbation de l'avenant n°1 au CRTE,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2023-12-14_06 du 14 décembre 2023 portant approbation de l'avenant n°2 au CRTE,

VU l'avis favorable du comité de pilotage du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique du 27 mars 2024,

VU l'avenant n°3, tel qu'annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Affaires générales le 01 avril 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au CRTE et son annexe 1 concernant la mise à jour des fiches stratégiques pour intégrer les projets notifiés par l'Etat en 2024 non-inscrits dans le contrat initial.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer l'avenant susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	15 AVR. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	15 AVR. 2025
Exécutoire le :	15 AVR. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président



Cécile ZAMMIO-POPESCU